

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Titulaires d'églises paroissiales. — II Le Patronage Saint-Vincent-de-Paul en 1913. — III Union Saint-Jean. — IV Décret de la Sacrée Congrégation des Rites. — V Le Saint-Siège et la République portugaise. — VI La tolérance des protestants de l'Ulster. — VII L'état d'âme du prêtre vieillard. — VIII Société d'une Messe. — IX La conversion de Mme E. Adam. — X Saint-Jean-Baptiste et la danseuse Salomé. — XI Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 18 janvier

On annonce :

La neuvaine de la Purification le 24 ou le 30 (1).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 25 janvier

Dans les églises paroissiales (non dédiées à la Purification) qui doivent faire la solennité de leur titulaire le 8 février, l'on doit anticiper, au 1er février, celle de la Purification de la Sainte-Vierge (en laissant la bénédiction des cierges au 8).

Diocèse de Montréal. — Du IIIe dim. après l'Epiph., Sainte-Famille (Boucherville); du 19 janvier, saint Canut; du 21, sainte Agnès (Montréal).

Diocèse d'Ottawa. — Du IIIe dim. après l'Epiph., Ste Famille (Rivière-Joseph).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 21 janvier, saint Sébastien.

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 24 janvier, saint Timothée.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 21 janvier, sainte Agnès (Ditchfield); du IIIe dim. après l'Epiph., Ste Famille (Newport).

Diocèse de Valleyfield. — Du 21 janvier, sainte Agnès (Dundee); du 24, saint Timothée.

Diocèse de Joliette. — Du 25 janvier, saint Paul (de Joliette).

J. S.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 24 janvier au 1er février pour la fête, ou du 30 janvier au 7 février pour la solennité).